Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Bruno DELAUNAY)
ABSENT	Marylène LETORT

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-21. ÉDUCATION_NOM DU 4EME GROUPE SCOLAIRE_LOUIS LEMONNIER

Vu l'article 15 de la loi n°86-972 du 19 août 1986 abrogé par ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 la dénomination ou le changement de dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement.

Les conseils municipaux décident donc de la dénomination des écoles maternelles et élémentaires.

Le nouveau groupe scolaire de Bruz situé à Ker Lann, 4 rue des Frères Montgolfier, est en cours de construction et sera terminé à la fin de l'année 2026.

Afin de choisir sa dénomination, les élus ont souhaité faire participer les enfants Bruzois.

L'école de Jacques Prévert et le service jeunesse de la Ville de Bruz se sont portés volontaires pour organiser les votes des enfants à partir d'une liste de 4 noms présélectionnés par l'équipe municipale en raison de leur engagement pour les droits des femmes ou leur implication en faveur de l'Education des enfants :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260313-26_03_21-DE

- Louis LEMONNIER
- Mona OZOUF
- Anne SYLVESTRE
- Agnès VARDA

Tout un travail d'accompagnement pédagogique a permis aux enfants de faire leur choix en ayant pris connaissance du parcours des personnes proposées.

Louis LEMONNIER né en 1925 et décédé en 2026 est une figure locale, militant de l'école publique, fervent défenseur de la laïcité.

Nommé instituteur/directeur en 1947 à Bruz, jusqu'après la fin de la guerre, il a créé l'école primaire actuelle Jacques Prévert et a participé à la création de sa cantine scolaire.

Il accueillera dans son école les premiers élèves de collège avant que celui-ci ne soit construit et sera également responsable de l'équipe de foot de l'école publique.

A l'origine du collège Pierre Brossolette, il en sera son premier principal et militera pour la création d'un lycée à Bruz.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le choix issu de la consultation des enfants et **décide** de la dénomination du 4eme groupe scolaire public de la Ville de Bruz : GROUPE SCOLAIRE « Louis LEMONNIER ».

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Délibération publiée le : 13/03/2026

Délibération transmise le : 13/03/2026